



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, le 14 avril 2022

### **Hausse des charges des producteurs laitiers sans précédent : L'APBO et le Groupe Bel revalorisent le prix du lait « MonBBLait® » pour 2022**

*Dans un contexte de crise économique sans précédent, l'Association de Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) et le Groupe BEL, engagés depuis 5 ans en faveur de la transition vers un modèle alimentaire et une production laitière plus durables, réaffirment leur partenariat.*

***Ainsi, un nouvel accord a été conclu entre les deux parties le vendredi 8 avril 2022 : le prix « MonBBLait® » sera revalorisé en 2022 pour 100% de la collecte, et continue à assurer ainsi un lait durable et de qualité.***

Depuis plusieurs mois, les producteurs de l'APBO sont impactés par une hausse des charges exponentielle, liée aux crises successives du COVID et de la guerre en Ukraine. La hausse des coûts des matières premières utilisées pour nourrir les vaches laitières (colza, tournesol...) et des charges de fonctionnement (engrais, électricité, gaz...), affecte de manière très significative l'équilibre économique des exploitations.

L'APBO et le Groupe BEL ont signé depuis 5 ans un partenariat matérialisé par un contrat-cadre. Celui-ci prévoit la possibilité de renégociation en fonction d'indicateurs définis. Dans ce contexte économique complexe, les 2 parties sont ainsi revenues à la table des négociations dès l'application de cette clause, début avril 2022.

#### **Une revalorisation du prix du lait, applicable dès le mois de mars 2022**

- Pour le prix « MonBBLait® »<sup>1</sup>

Le nouvel accord prévoit une augmentation du prix de référence fixé à l'automne 2021 de **+ 50 € / 1000 L sur les mois de mars, avril, mai 2022 et de + 45 € / 1000 L de juin à septembre 2022.**

Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre et afin de donner de la visibilité aux éleveurs, il est convenu que l'augmentation de ce même prix de référence soit de minimum + 35 € / 1000 L, renégociable en septembre 2022 en fonction du contexte économique.

**Ainsi, pour un lait « MonBBLait® » Bel & l'APBO projettent un prix de référence 38/32 moyen annuel minimum de 413,25€/1000 L, incluant un prix de base, une prime alimentation sans OGM (<0.9%) de 15€/1000L et une prime Vaches aux Pâturages de 6€/1000L. Par ailleurs, le prix final payé aux éleveurs comprend en plus une prime liée au taux de matière grasse et matière protéique du lait livré.**

- Pour le lait « MonBBLait® » Bio :

Malgré un marché actuel très compliqué, le nouvel accord prévoit une augmentation du prix de base fixé à l'automne 2021 de **+ 25 € / 1000 L sur les mois de mars, avril, mai 2022 et de + 22,5 € / 1000 L de juin à septembre.**

De même pour le 4<sup>ème</sup> trimestre, il est convenu que l'augmentation de ce même prix de base sera de minimum 17,5 € / 1000 L, renégociable en septembre 2022 en fonction du contexte économique.

**Le prix de référence du lait « MonBBLait® » Bio revalorisé varie ainsi entre 503 et 495,5 euros / 1000L en fonction de la période.**

---

<sup>1</sup> MonBBLait : lait 38/32 intégrant les engagements vaches aux pâturages et alimentation sans OGM.



## Un partenariat unique dans la filière laitière

Initiée par l'APBO et soutenue par le Groupe Bel en 2017, avant même la promulgation de la première loi EGalim, la démarche Bel-APBO conduit à un partenariat unique dans la filière laitière. Il traduit une vision long-terme et la volonté d'œuvrer de manière pérenne pour une alimentation et une agriculture plus durables.

## Un contexte de hausses qui s'intensifient pour Bel

Ce nouveau prix du lait revalorisé et activé dès mars 2022 est un engagement fort du groupe Bel dans un contexte de hausses généralisées qui s'intensifient et qui perdurent sur d'autres matières premières agricoles, ainsi que sur les coûts d'emballages, de transport, d'énergie.

Afin d'affronter cette crise économique sans précédent et pour soutenir la transition vers un nouveau modèle alimentaire, **l'APBO et Bel appellent au soutien et à la responsabilité de tous les maillons, notamment les grandes enseignes de la distribution française.**

Frédéric Dorilleau, nouveau Président de l'APBO élu le 1<sup>er</sup> avril 2022, explique : « *C'est dans la difficulté que l'on mesure la solidité d'un partenariat et c'est en faisant front commun que la résilience est la plus efficace. Au vu du contexte inédit et anxiogène, ce nouvel accord équilibré permet à l'APBO et à Bel d'appréhender du mieux possible les enjeux importants qui se présentent à nous. La distribution doit également prendre conscience de l'urgence de la situation et doit prendre sa part dans les efforts à consentir.* »

Béatrice de Noray, Directrice Générale de Bel France : « *Bien conscients de la situation, et face aux besoins concrets et urgents exprimés par l'APBO, nous avons réouvert et conclu la semaine dernière ce nouvel accord. Ensemble, nous voulons garder le cap de nos engagements. Dans le contexte d'incertitude et de volatilité que nous connaissons, chaque acteur de la chaîne doit agir dès à présent pour faire face collectivement et assurer la pérennité d'une alimentation française plus durable.* »

### Détail nouvel accord Bel & APBO 2022 :

- Pour le prix « MonBBLait® »

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Prix de référence MBBL renégocié	377	377	427	427	427	422	422	422	422	412 <sup>2</sup>	412 <sup>2</sup>	412 <sup>2</sup>

- Pour le lait « MonBBLait® » Bio :

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Prix de référence MBBL Bio renégocié	478	478	503	503	503	500,5	500,5	500,5	500,5	495,5 <sup>2</sup>	495,5 <sup>2</sup>	495,5 <sup>2</sup>

<sup>2</sup> Prix minimum renégociable en septembre 2022 en fonction du contexte



### **A propos de l'APBO**

L'Association des Producteurs Bel de l'Ouest (APBO) est une Organisation de Producteurs reconnue par les pouvoirs publics depuis 2012. Elle représente aujourd'hui près de 750 fermes, soit la totalité des producteurs de lait en contrat avec les Fromageries Bel Production France. La zone de collecte concernée s'étend sur six départements : l'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. Dès 2012, l'APBO a conclu un contrat cadre avec le Groupe Bel. L'APBO est propriétaire et garante du cahier des charges de la démarche de différenciation appelé MonBBLait®.

Retrouvez plus d'informations sur [www.monBBLait.fr](http://www.monBBLait.fr), sur Twitter [@MonBBLait](https://twitter.com/MonBBLait), sur Facebook [@monbblait](https://www.facebook.com/monbblait), sur Instagram [MonBBLait](https://www.instagram.com/MonBBLait) et sur LinkedIn [Association des Producteurs de lait Bel de l'Ouest \(APBO\)](https://www.linkedin.com/company/Association-des-Producteurs-de-lait-Bel-de-l-Ouest-(APBO))

### **A propos de Bel**

Le Groupe Bel est un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque et un acteur majeur sur le segment du snacking sain. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2021 un chiffre d'affaires de 3,38 milliards d'euros.

11 800 collaborateurs répartis dans près d'une soixantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 29 sites de production et distribués dans près de 120 pays.